



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Traduction de lois provinciales : *L'AJEFS et l'ACF consultent la population fransaskoise*

Regina le 15 janvier 2015 – Dans le but d'assurer davantage de services en français aux Saskatchewanais et de prioriser des lois provinciales destinées à la traduction, *l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan* (AJEFS) en partenariat avec *l'Assemblée communautaire fransaskoise* (ACF) invite le public à participer à un sondage.

« Nous voulons créer une liste prioritaire des lois à traduire qui répondent aux besoins des francophones et de la communauté, » a déclaré la présidente de l'ACF, Madame Françoise Sigur-Cloutier.

« En tant que juristes, nous avons une idée des lois provinciales qu'on aimerait avoir dans les deux langues, nous voulons cependant vérifier auprès de la population avant de soumettre une demande auprès du ministère de la Justice. En participant au sondage, la population permet d'identifier ses priorités dans divers secteurs et de mieux cibler nos interventions visant un meilleur accès à la justice et aux services en français en Saskatchewan » a précisé M^e Francis Poulin, président de l'AJEFS.

Le sondage est disponible sur le site de l'AJEFS ajeefs.ca, il est aussi accessible dans le site de l'ACF www.fransaskois.sk.ca. Nous demandons aux gens de choisir 5 lois parmi les 30 listées. Le public a jusqu'au 25 février pour compléter le sondage.

En Saskatchewan, il y a présentement 49 lois déjà traduites en français sur le site du gouvernement, entre autres, des lois concernant le mariage, l'adoption, le changement de nom, les procurations, les coopératives et les sociétés sans but lucratif.

-30-

Sources :

Sofia Semekte sofia.ajeefs@gmail.ca
Coordonnatrice communications-marketing
AJEFS
306-924-8543

Marc Masson marc.masson@fransaskois.sk.ca
Directeur des communications
ACF
306-924-8532